



Appel à candidature

RECRUTEMENT DE TUTEURS DETENTEURS D'UNE CHARGE STATUTAIRE ANNUELLE CAMPAGNE 2020

Date limite pour le dépôt des candidatures :
mardi 31 décembre 2019, à minuit



L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) procède au recrutement, au titre de l'année 2020, de tuteurs détenteurs d'une charge statutaire annuelle, selon les modalités et les conditions ci-après indiquées.



1. CHAMPS DISCIPLINAIRES

Les champs disciplinaires concernés par le présent appel à candidatures sont les suivants :

- Mathématiques
 - Algèbre
 - Analyse
 - Probabilités et statistiques
- Informatique
 - Algorithmique et programmation
 - Réseaux et services
 - Systèmes d'exploitation et architecture des ordinateurs
 - Modélisation et base de données
- Numérique & communication
 - Communication (marketing, communication digitale, etc.)
 - Arts graphiques (infographie, dessin, dessin digital, vectoriel, etc.)
 - Audiovisuel (son, camera, image, réalisation, montage, etc.)

- Sciences économiques
 - Micro-économie, Macro-économie
 - Techniques quantitatives (économétrie, mathématiques appliquées, statistiques, etc.)
- Sciences de gestion
 - Comptabilité
 - Audit et Contrôle de gestion
 - Finances (finance d'entreprise, finance de marché)
 - Management (théorie des organisations, etc.)
- Sciences juridiques
 - Droit public
 - Droit privé
- Science politique
- Anglais
 - Littérature
 - Civilisation
 - Grammaire
 - Linguistique
- Sociologie
 - Sociologie
 - Anthropologie
- Sciences de l'éducation

2. NIVEAUX DE QUALIFICATION

Les candidats doivent être titulaires au minimum d'un Master II (ou d'un diplômé jugé équivalent) dans l'un des champs disciplinaires ci-dessus indiqués.

Un niveau de diplôme inférieur peut être accepté lorsque le candidat est un professionnel qui jouit d'une expérience significative et de haut niveau. Dans ce cas, le candidat devra fournir, en complément de son dossier de candidature, tout document pouvant attester de la qualité de son expérience professionnelle.

3. CATEGORIES & CHARGES STATUTAIRES

Il est institué trois catégories de tuteurs, et pour chacune de ces catégories, les charges statutaires annuelles ainsi que les conditions particulières liées au statut professionnel des candidats sont les suivantes :

	CATÉGORIES STATUTAIRES		
	Catégorie 1 : Équivalent Temps Plein (ETP)	Catégorie 2 : 50% ETP	Catégorie 3 : 33% ETP
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Etre disponible à plein temps pour exercer à l'UVS (catégorie qui est incompatible avec toute autre activité à plein temps ou à temps partiel) Professionnels non éligibles 	Professionnels non éligibles	Eligible à tous (y compris les professionnels)
Tutorat (synchrone et asynchrone) / Charge annuelle	240h	240h	160h
Corrections / Charge annuelle	1200 copies	1200 copies	800 copies
Surveillance / Charge annuelle	24h	24h	16h
Appui pédagogique (accompagnement des Pôles)	Appui pédagogique (présence à temps plein à UVS)	Pas d'appui pédagogique	Pas d'appui pédagogique
Rémunérations mensuelles nettes	302.500 F CFA	151.250 F CFA	100.833 F CFA

Les modalités complémentaires d'exercice des activités tutorales seront indiquées dans la Charte du tutorat.

4. DATES DE DEBUT ET DE FIN DE RECRUTEMENT, ET MODALITES DE RENOUVELLEMENT

Le recrutement des tuteurs prend effet à compter de la date d'établissement de leur arrêté de recrutement, et prend fin le 31 décembre 2020. En cas de recrutement en cours de mois, la rémunération mensuelle pour le premier mois sera déterminée au prorata des jours tutorés dans le mois.

Le contrat de tutorat est **renouvelable au maximum trois fois**. Le renouvellement du contrat de tuteur est établi dans les mêmes conditions que leur recrutement.

En cas de non-respect par le tuteur de ses obligations pédagogiques et administratives, l'UVS se réserve le droit de mettre un terme à la collaboration, conformément aux modalités et aux procédures définies à cet effet par la Charte du tutorat.



5. MODALITES PARTICULIERES APPLICABLES AUX CONTRATS DE TUTORAT

Tout tuteur recruté par l'UVS sera mis à la disposition d'un des pôles (STN, SEJA ou LSHE¹), en fonction de son champ disciplinaire. A ce titre, il sera soumis à l'autorité des instances pédagogiques (responsables de pôles, responsables de formation, commissions et cellules pédagogiques) desdits pôles.

Chaque tuteur est aussi rattaché administrativement et/ou pédagogiquement à un des espaces numériques ouverts (ENO) de l'UVS.

Les modalités particulières afférentes au rattachement des tuteurs seront définies par la Charte du tutorat.

¹Les activités de formation au sein de l'UVS sont réparties entre les trois pôles suivants :

- Pôle STN (sciences, technologies et numériques)
- Pôle SEJA (sciences juridiques, économiques et de l'administration)
- Pôle LSHE (lettres, sciences humaines et de l'éducation)

6. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature peuvent être soumis à compter du **vendredi 20 décembre 2019 (à 10h) et jusqu'au mardi 31 décembre 2019 (à minuit)**.

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement soumissionnés en ligne, via la plateforme dédiée à cet effet, à l'adresse suivante : <https://recrutement.uvs.sn>

NB : Aucun dossier physique ne sera accepté.

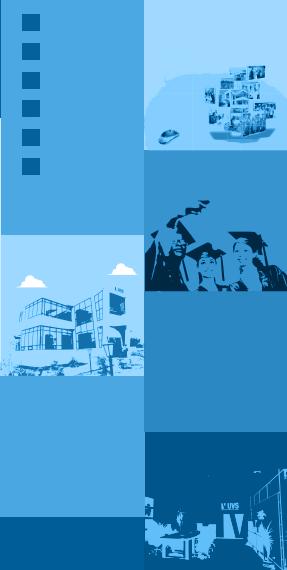
Les **dossiers de candidature** doivent comprendre les documents suivants :

- un CV
- une lettre de motivation
- une photocopie des diplômes (master ou diplôme équivalent, thèse, etc.)
- une photocopie de l'attestation d'inscription en thèse et/ou de dépôt de la thèse (pour les doctorants)
- tout document, au besoin, attestant de l'expérience professionnelle et/ou en enseignement à distance du candidat (attestations de services, contrats de travail, lettres de référence, etc.).

Pour les tuteurs qui avaient été recrutés qui, en 2019, ou qui avaient soumis leurs candidatures mais dont les dossiers n'avaient pas été retenus, il a été mis en place une procédure de mise à jour de leurs dossiers. Tous les autres candidats doivent impérativement se soumettre à la procédure ci-dessus mentionnée.

Pour toute demande d'informations, envoyer un mail à l'adresse suivante : tutorat@uvs.edu.sn

NB : Les demandes d'informations pour lesquelles les réponses sont indiquées dans le présent appel ne seront pas traitées.



MUVS

UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL
foo nekk foofu la

 www.uvs.sn    

📞 5 Cité COMICO, Liberté 6 VDN
✉ BP : 15126 Dakar-Fann
📍 Tél. : +221 33 867 12 67

📞 Cité Keur Gorgui - Résidence Maty
✉ BP : 15126 Dakar-Fann
📍 Tél. : +221 33 867 12 67